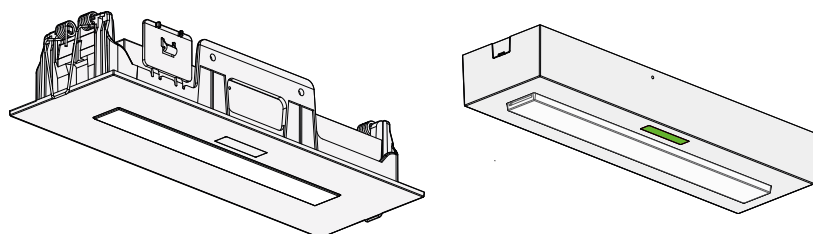


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI Connecté URALIFE V

Référence(s) : 118 128V
UR118428V



SOMMAIRE

Page

1. Description	1
2. Installation	2
3. Fonctionnement	3
4. Raccordement	9
5. Maintenance	15
6. Conformité et agrément	16
7. Equipements et accessoires	16

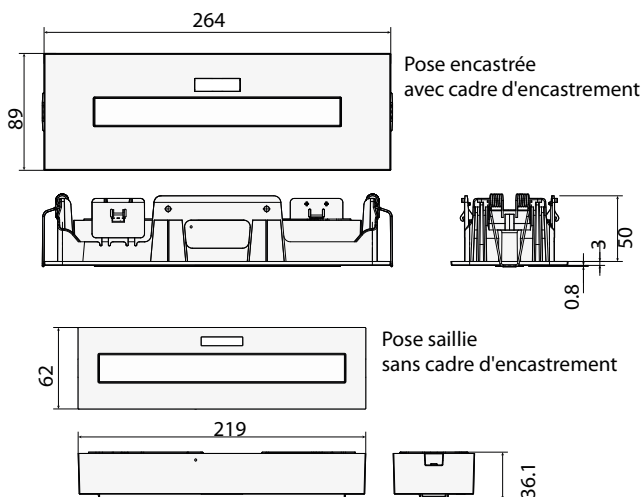
1. DESCRIPTION

BAES d'Ambiance SATI Connecté IP 43 - IK 07
450 lm - 1h (118 128V) - 400 lm - 1h (UR118428V)
Classe II : 0
Consommation : 0,9 W

• Livraison



• Cotes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 544 g.
Volume : 1,96 dm³.

• Caractéristiques techniques

Produit pour fixation plafond ou murale.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en Ambiance dans les ERP et ERT.

Flux assigné : 450 lumens (118 128V) - 400 lumens (UR118428V)
Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).

Conforme aux normes : NF C 71-801 et NF EN 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413.

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.

• Caractéristiques techniques (suite)

Alimentation 230 VA - 50/60 Hz.

Classe II : 0

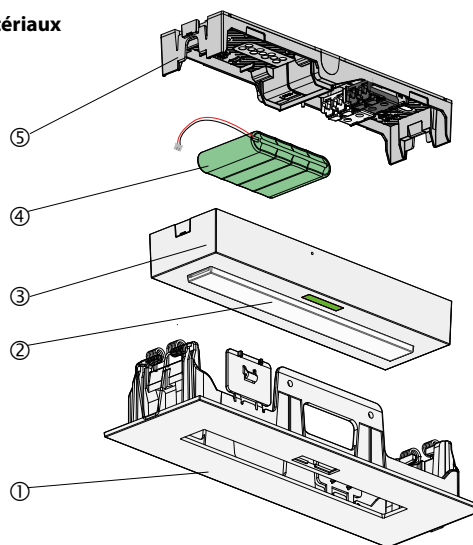
Bornes d'entrée de la télécommande :

- protégées contre les erreurs de branchement.
- pour la mise au repos lors de coupure volontaire d'alimentation de l'éclairage normal.

Bloc équipé de bornes à raccordement automatique de forte capacité (2 x 2,5 mm²).

Température d'utilisation : 0 °C à + 35 °C

• Matériaux



Enveloppe plastique Classe II : 0

① Cadre d'encastrement: polycarbonate blanc/noir
auto-extinguibilité 850 °C 30 s

② Diffuseur : polycarbonate blanc/noir
auto-extinguibilité 850 °C 30 s

③ Mécanisme pour pose saillie : polycarbonate blanc/noir
auto-extinguibilité 850 °C 30 s

④ Batterie

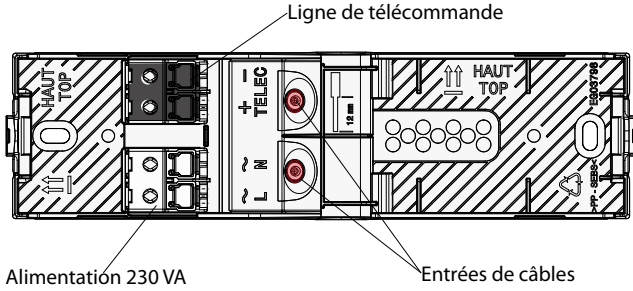
⑤ Embase débrochable : polypropylène blanc et SEBS noir
auto-extinguibilité 850 °C 30 s

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

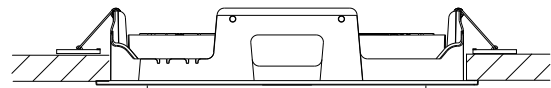
• Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 10,24 MJ.

2. INSTALLATION

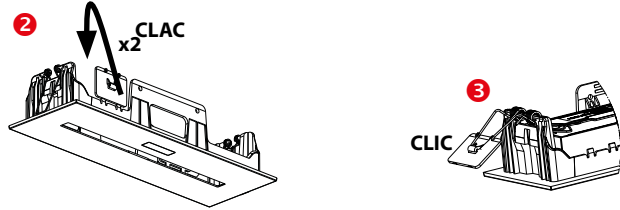


• Pose encastrée dans faux plafonds démontables

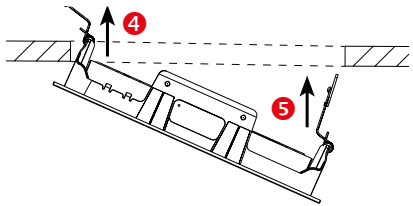


- 1 Découpez le faux plafond en vous aidant du gabarit de découpe fourni.
Si nécessaire, dans le cas de faux plafonds souples, réalisez les opérations 2 et 3 décrites ci-dessous

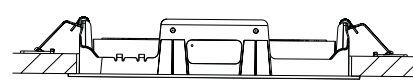
Décrochez les deux plaquettes



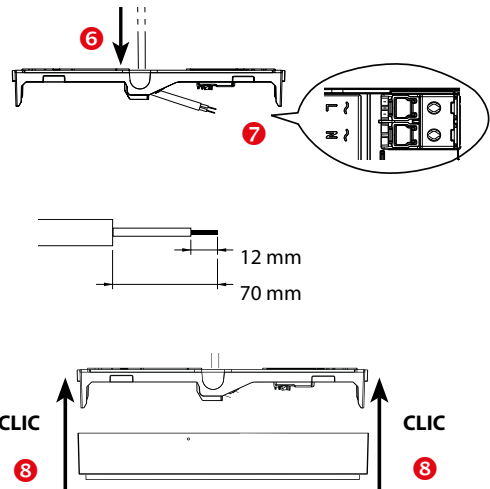
Insérez le cadre d'encastrement dans la découpe du plafond



Résultat

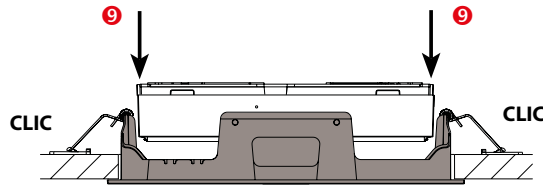


Raccordez l'embase et clipsez-la dans le bloc

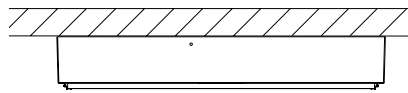


2. INSTALLATION (suite)

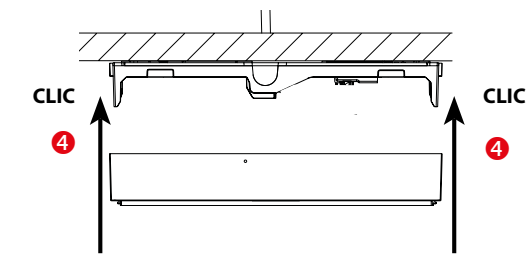
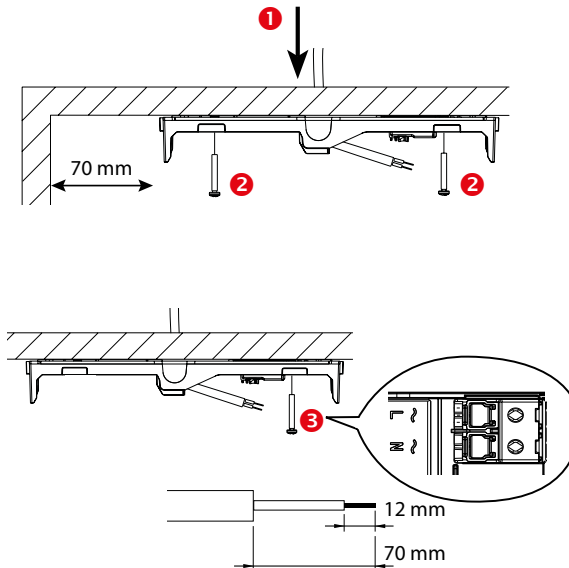
- Pose encastrée dans faux plafonds démontables (suite)
Insérez le bloc dans le cadre d'encastrement



• Pose plafond saillie

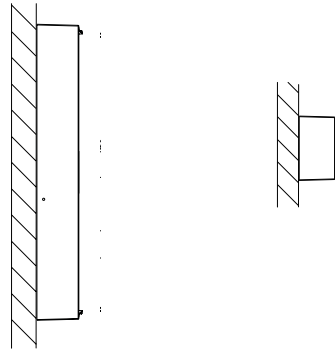


Suivez les étapes décrites ci-dessous

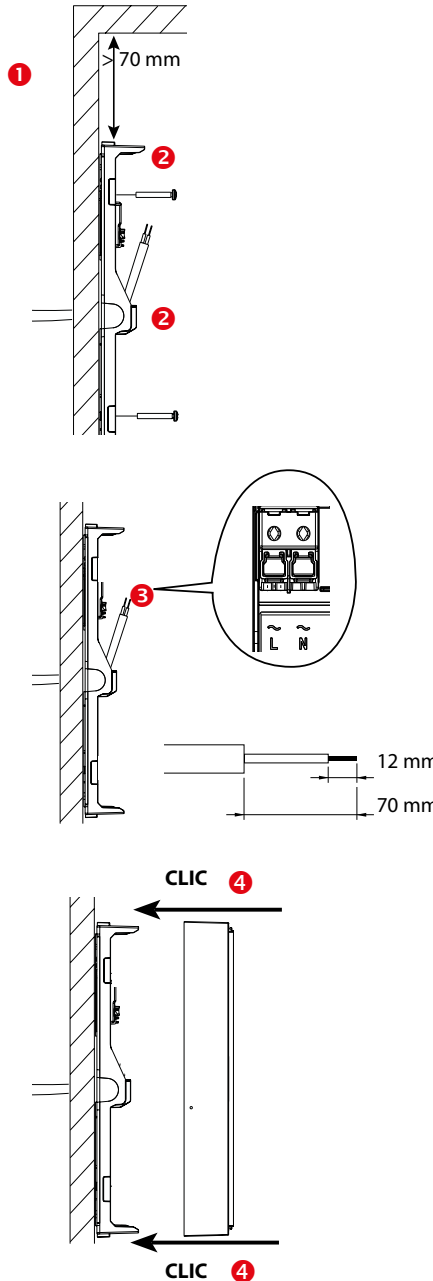


2. INSTALLATION (suite)

- Pose murale saillie horizontale ou verticale

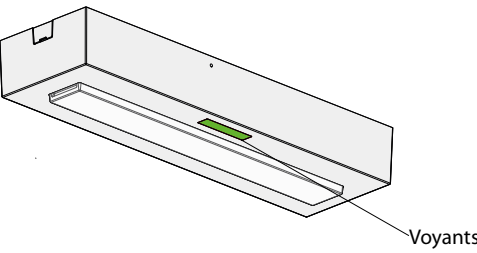


Suivez les étapes décrites ci-dessous



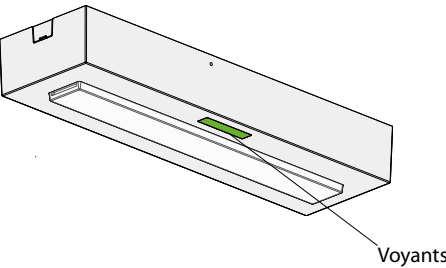
3. FONCTIONNEMENT

■ 3.1 Mise sous tension / état de veille



Bloc en veille:
Allumage de la LED verte d'état du bloc
(clignotante pendant la charge des accumulateurs 24 h max.)

■ 3.2 Interruption secteur / fonctionnement de secours



Bloc en fonctionnement de secours:
Extinction de la LED verte d'état du bloc.

■ 3.3 Mise au repos avec télécommandes réf. 140 130/131 & réf. 140 010/011/012

Après interruption volontaire de l'alimentation du circuit d'éclairage normal :

Un appui sur la touche Extinction  met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie, en respect de l'article EC14 du règlement de sécurité des E.R.P (Etablissement Recevant du Public)

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

Compatibilité avec les télécommandes du marché

⚠ Uniquement pour mise au repos "Secteur absent"

Marque	Référence de télécommande
Luminox-EATON	TLU
KAUFEL	BT 12V
SCHNEIDER	TBS SMART 100
SCHNEIDER	TBS SMART 250 LS
SCHNEIDER	TBS_50
SCHNEIDER	TBS_100
Legrand	0 625 20

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test de la source lumineuse pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours et test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

3.4.1 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Luminaire OK	Défaut accumulateur	Autre(s) défaut(s)
Verte	 (fixe ou clignotante)		
Jaune		 (fixe)	 (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

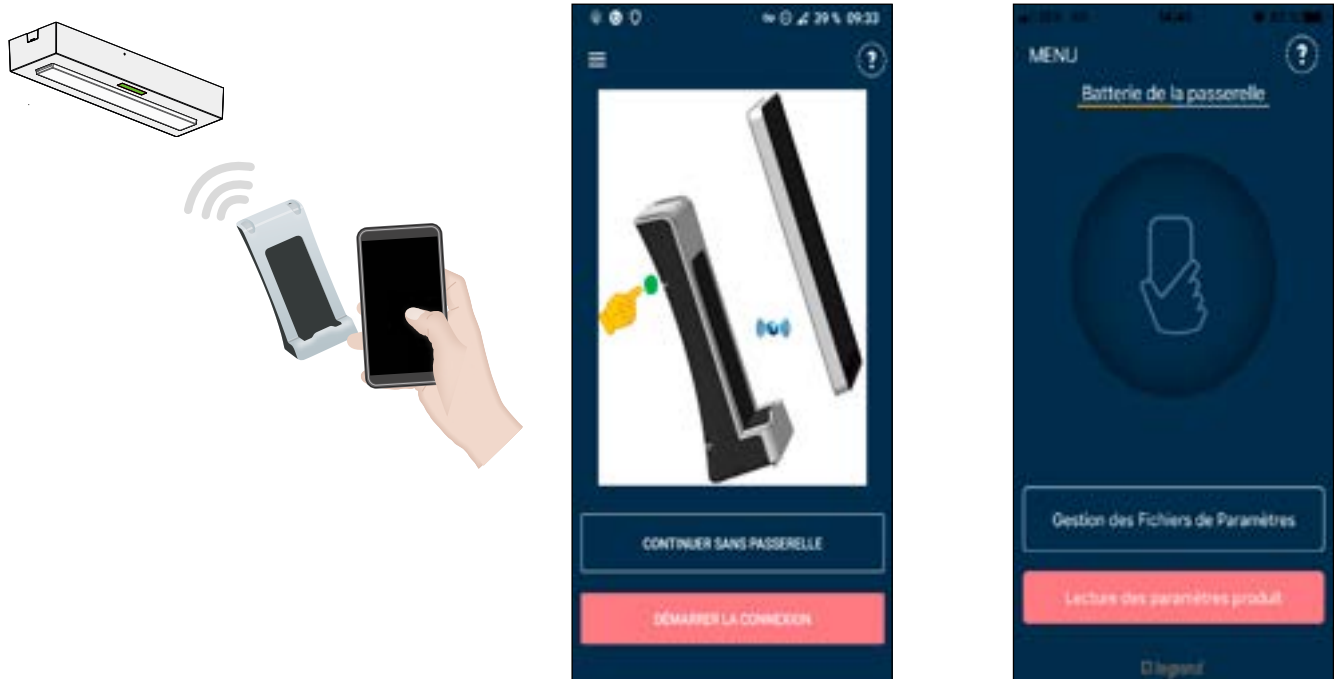
L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches Allumage  et Extinction  de la télécommande.

3.4.2 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche Extinction  de la télécommande réf. 140 130 ou 140 131. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

■ 3.5 Interrogation du bloc

La passerelle de configuration infrarouge réf. 140 132 avec l'application Close Up permettent de visualiser et de modifier les paramètres des blocs de sécurité.



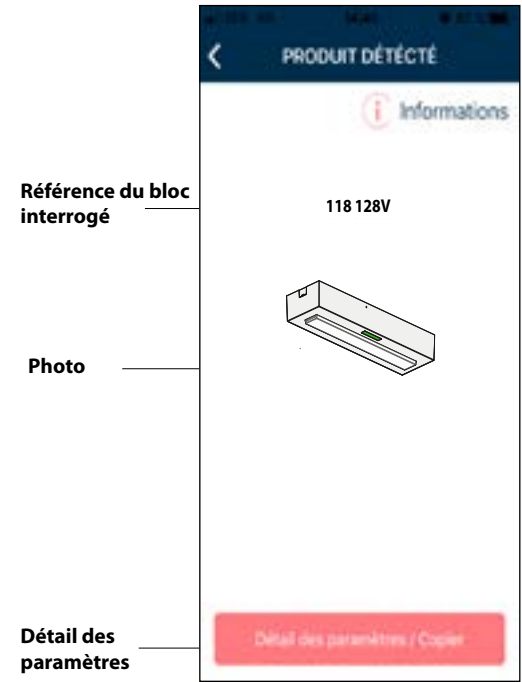
⚠ Les copies d'écran sont évolutives en fonction des mises à jour de l'application Close Up.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

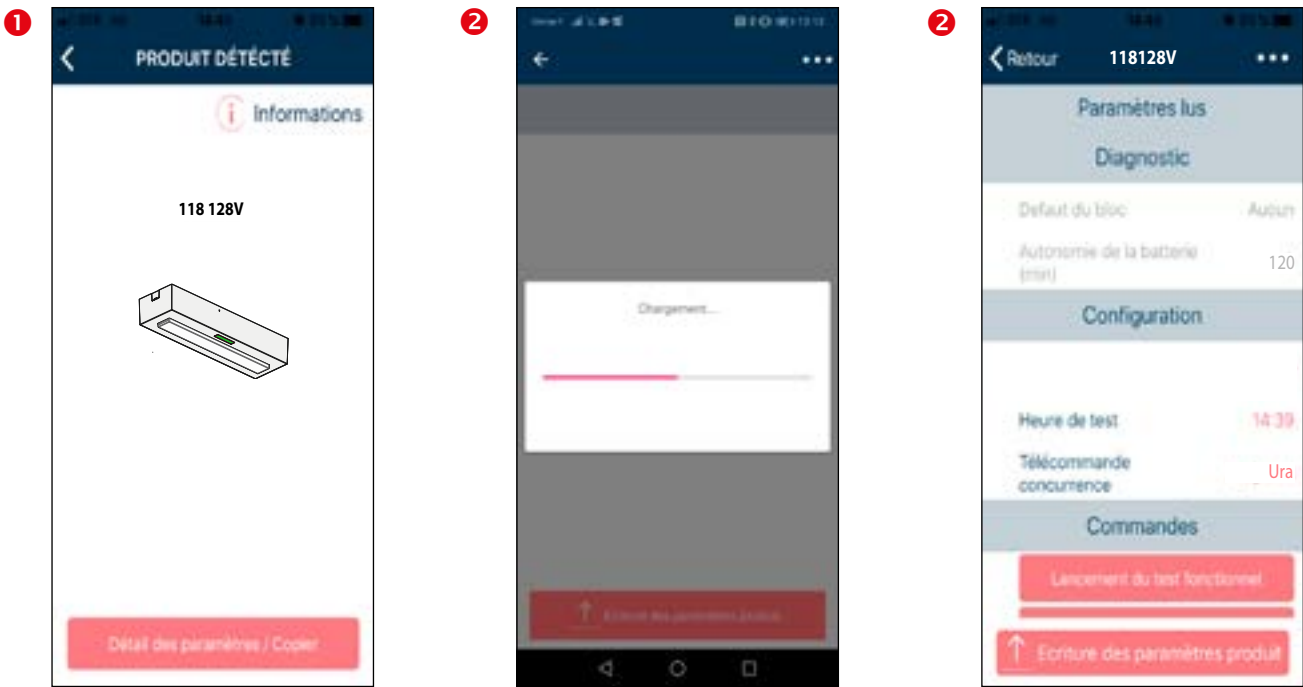
■ 3.5 Interrogation du bloc (suite)

3.5.1 Visualisation des informations

Etape 1 : Après avoir interrogé le bloc souhaité, on a accès aux informations suivantes



Etape 2 : Cliquer sur "DÉTAIL DES PARAMÈTRES" pour avoir accès à la liste complète des paramètres et à des informations complémentaires. Durant cette étape il faut maintenir la passerelle en direction du bloc interrogé, le chargement des paramètres est visualisable sur l'écran du téléphone.



3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.5 Interrogation du bloc (suite)

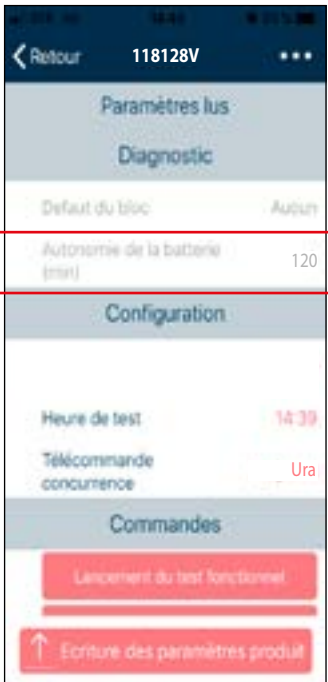
3.5.1 Visualisation des informations (suite)

Etape 3 : Dans la partie "Diagnostic" les informations sur les défauts du bloc et l'autonomie de la batterie sont disponibles



Information qui précise si le bloc est en défaut.

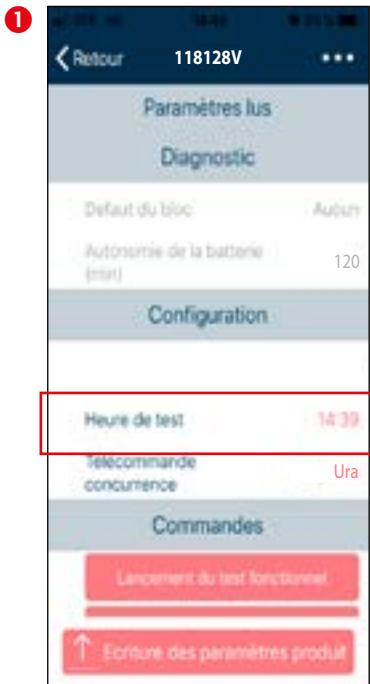
Affichage possible: Aucun / Défaut batterie/ Autre défaut



Ce paramètre permet de visualiser la durée de l'autonomie de la batterie (mesurée en minute) lors du dernier test trimestriel.

■ 3.6 Paramétrage du bloc

3.6.1 Modification de l'heure de test



Visualisation de l'heure de test.

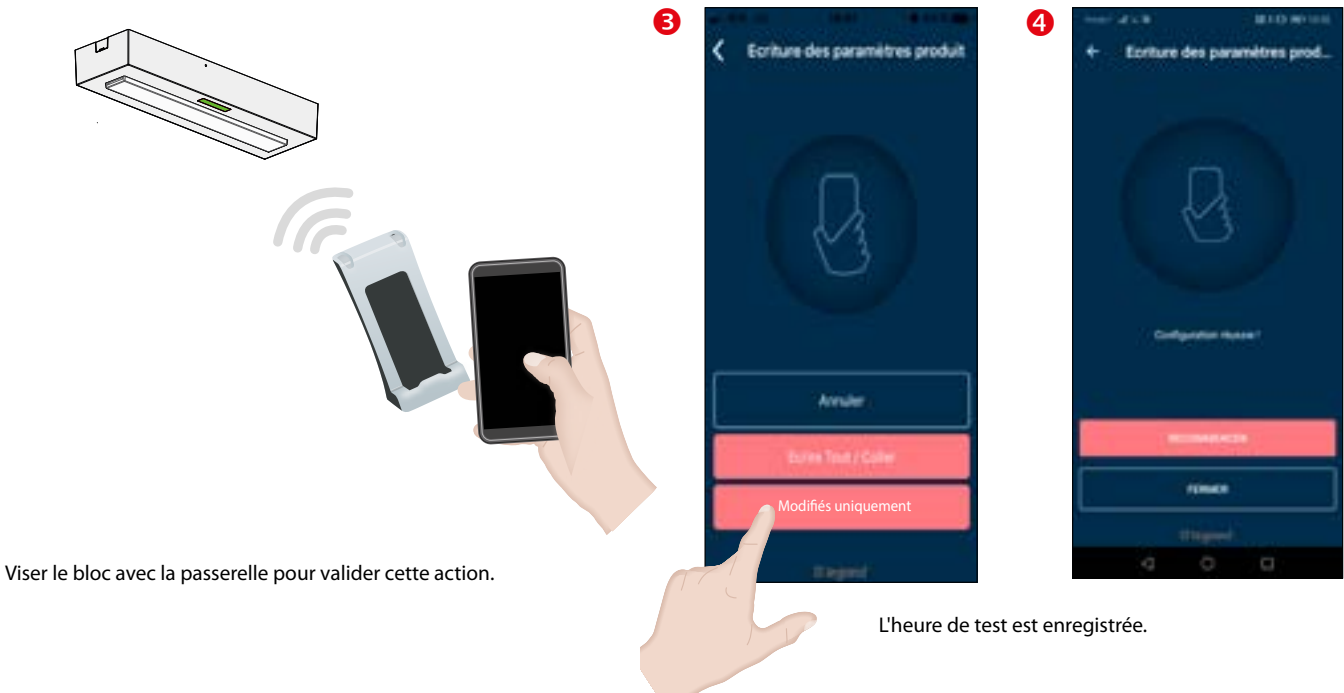


Choix de l'heure de test

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.6 Paramétrage du bloc (suite)

3.6.1 Modification de l'heure de test (suite)

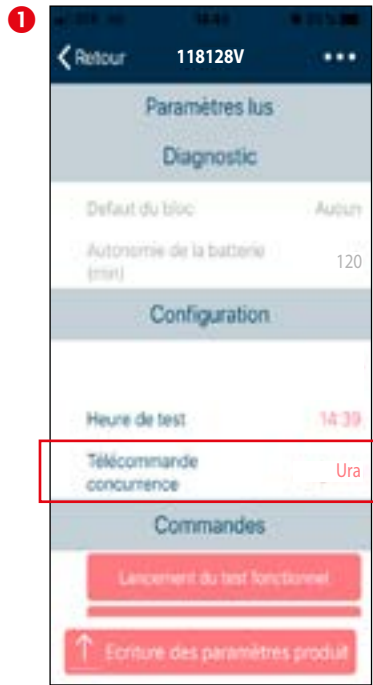


Viser le bloc avec la passerelle pour valider cette action.

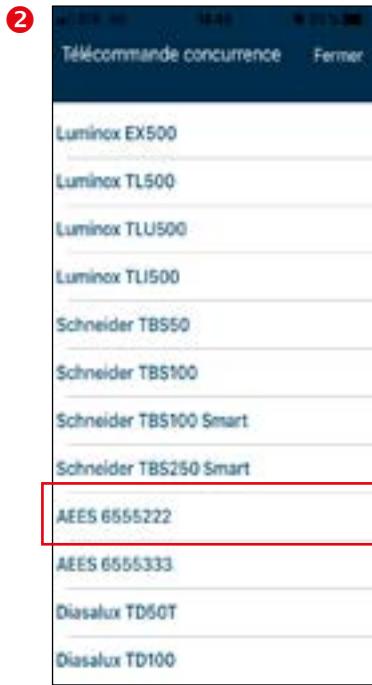
L'heure de test est enregistrée.

3.6.2 Choix de la télécommande

Par défaut, la télécommande Ura est sélectionnée, il est possible de la changer (en fonction de la télécommande qui est installée) selon les étapes suivantes.



Dans la partie "Configuration" cliquer à droite sur "Ura" pour accéder à la liste des télécommandes compatibles (voir 3.3)



Cliquer sur la télécommande que l'on veut associer au bloc.



3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.6 Paramétrage du bloc (suite)

3.6.2 Choix de la télécommande (suite)



Puis appuyer sur la touche "Extinction" de la télécommande installée.

3.6.3 Lancement des tests

Dans le menu "COMMANDES" on peut lancer un test fonctionnel et un test d'autonomie.

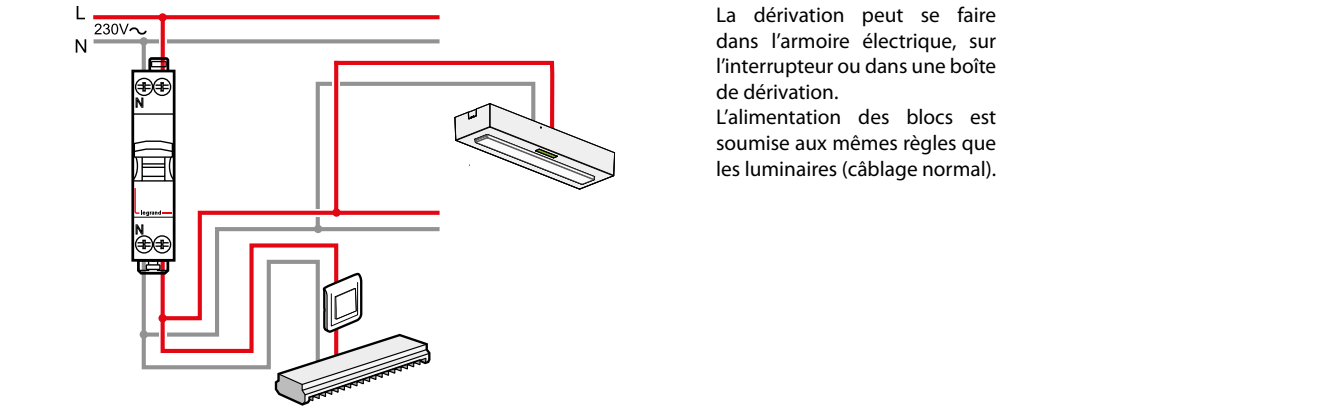
Le lancement des tests fonctionnel et d'autonomie se dérouleront uniquement si le bloc est suffisamment chargé. Ces tests sont immédiats, ils ne sont pas reportés.



4. RACCORDEMENT

■ 4.1 Raccordement de l'alimentation des blocs autonomes

Selon l'article EC 12 § 3 du règlement de sécurité, la dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit inférieur ou égal à 16 A.

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande URA réf. 140 130 ou 140 131 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

La télécommande réf. 140 130 dispose de 3 modes de fonctionnement:

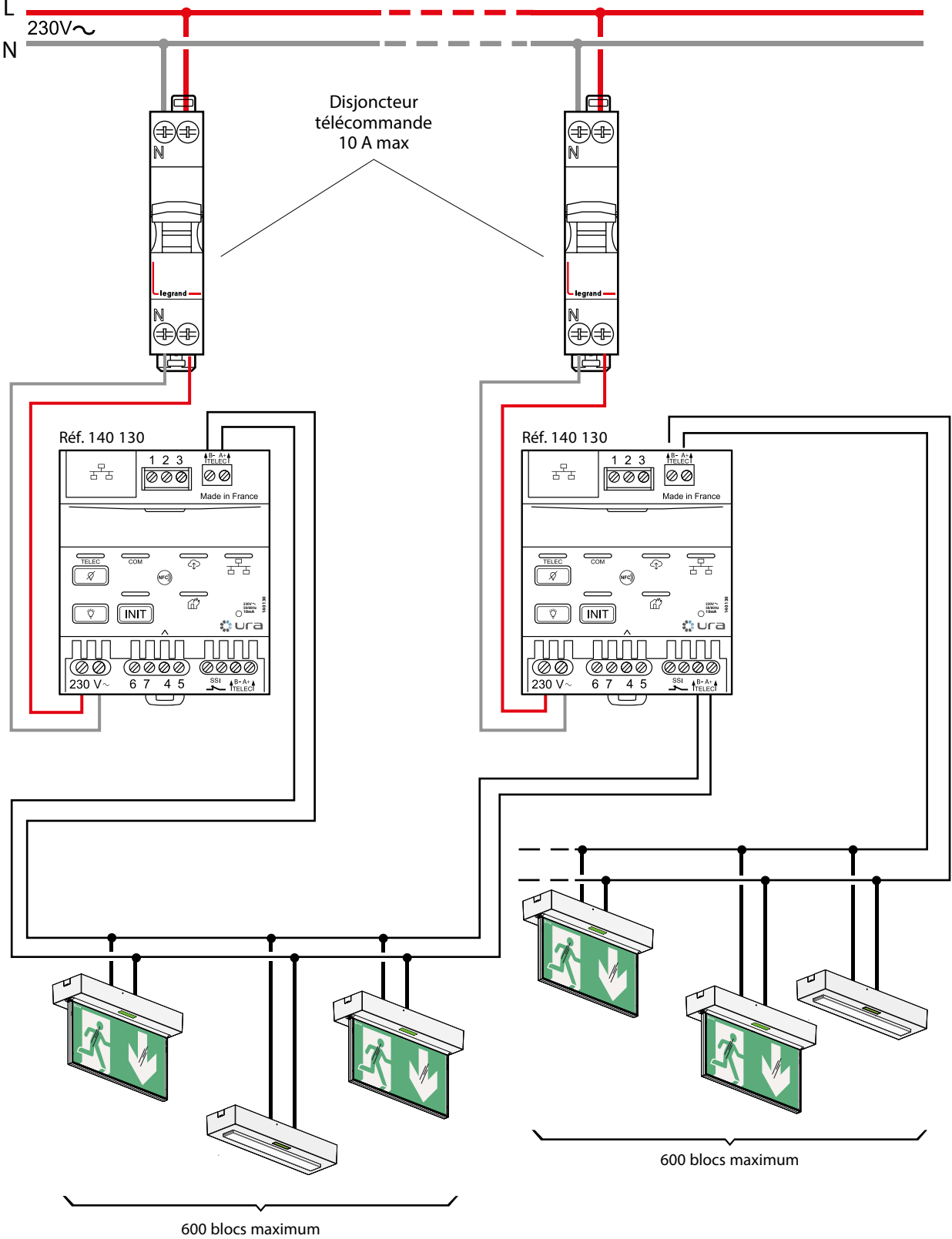
- **Mode standard** : jusqu'à 600 produits
- **Mode surveillé non connecté** : permet la surveillance d'installations jusqu'à 63 produits maxi.
- **Mode surveillé connecté** : mode surveillé avec gestion à distance à l'aide de l'application URA EVA

Pour plus d'informations, voir fiche technique télécommande connectée réf. 140130.

4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos

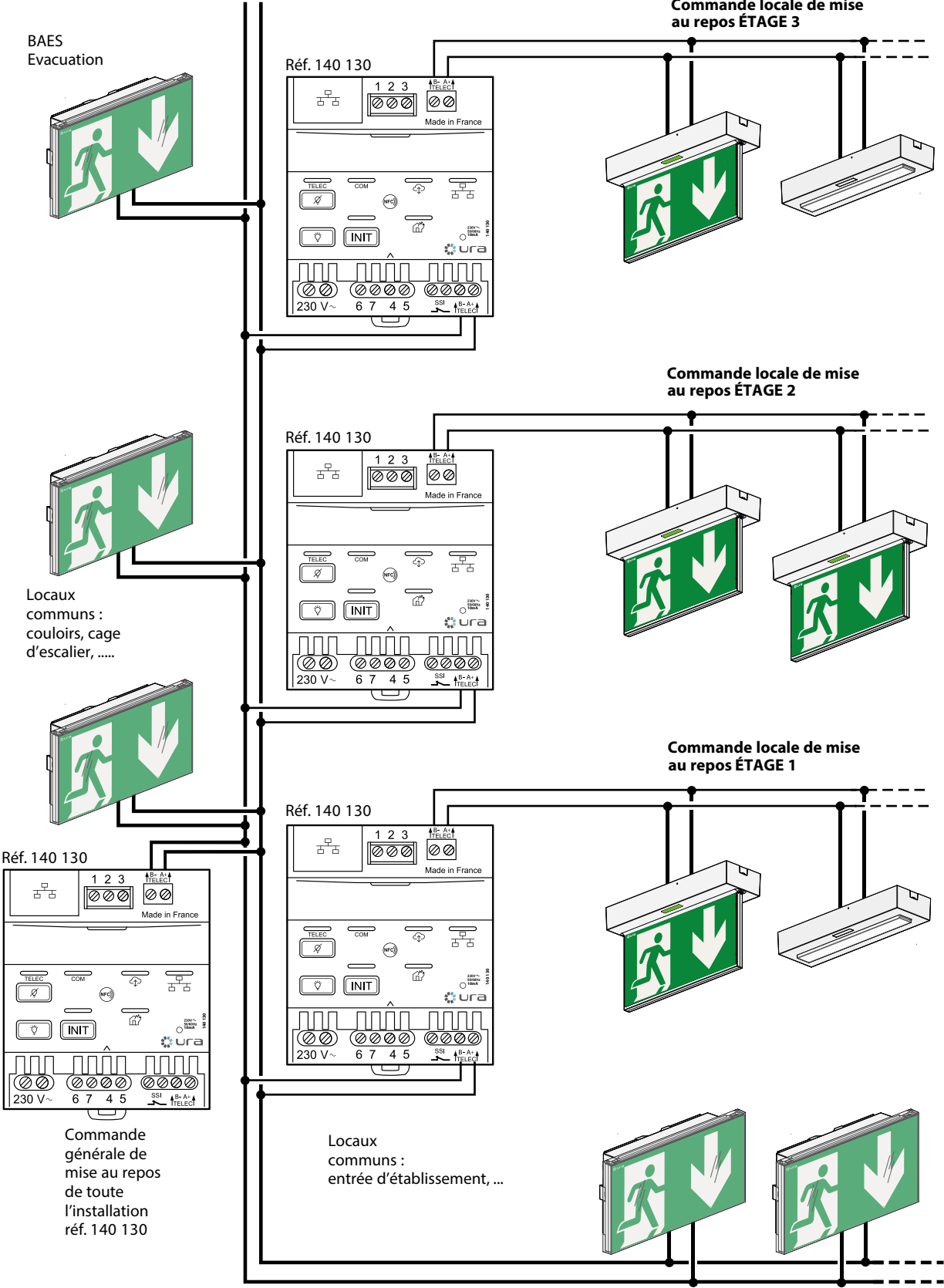
Installation (en mode standard) comportant plus de 600 BAES :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

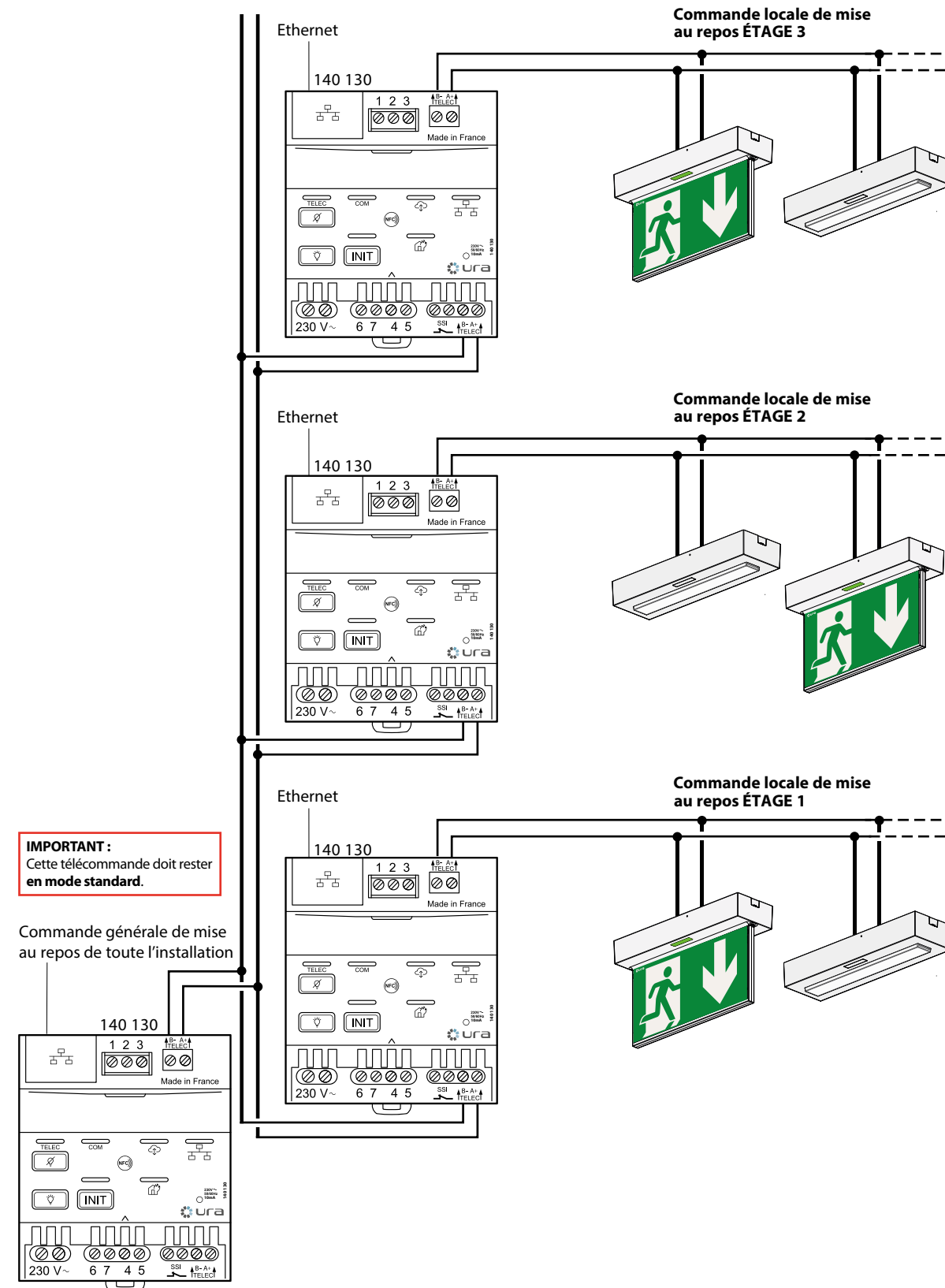
Mise au repos par zone d'une installation (en mode standard) comportant plusieurs zones d'exploitation :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Mise au repos d'une installation (en mode surveillé connecté ou non connecté) de plus de 63 produits :

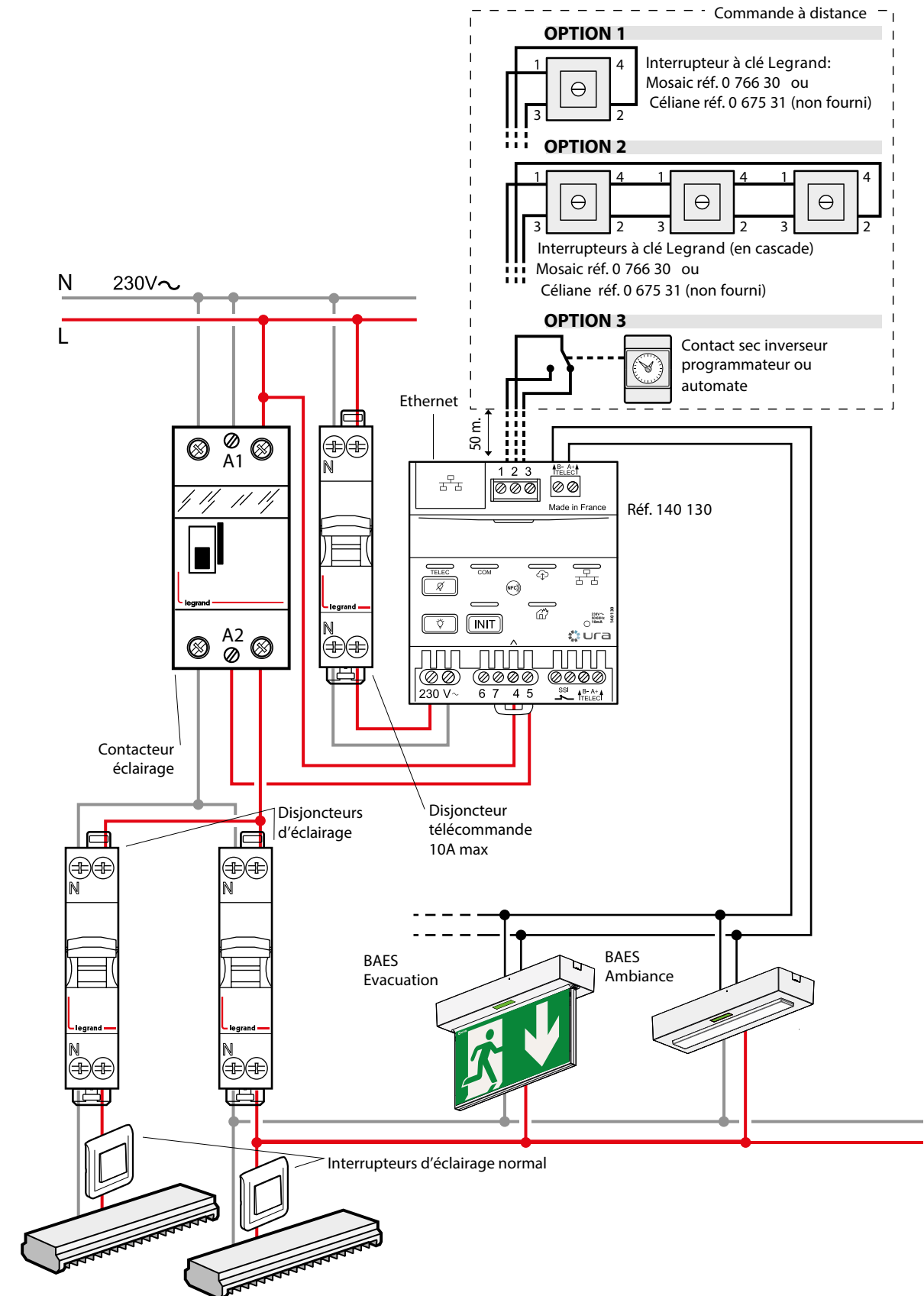


i Pour plus d'informations, voir fiche technique télécommande connectée réf. 140130.

4. RACCORDEMENT *(suite)*

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

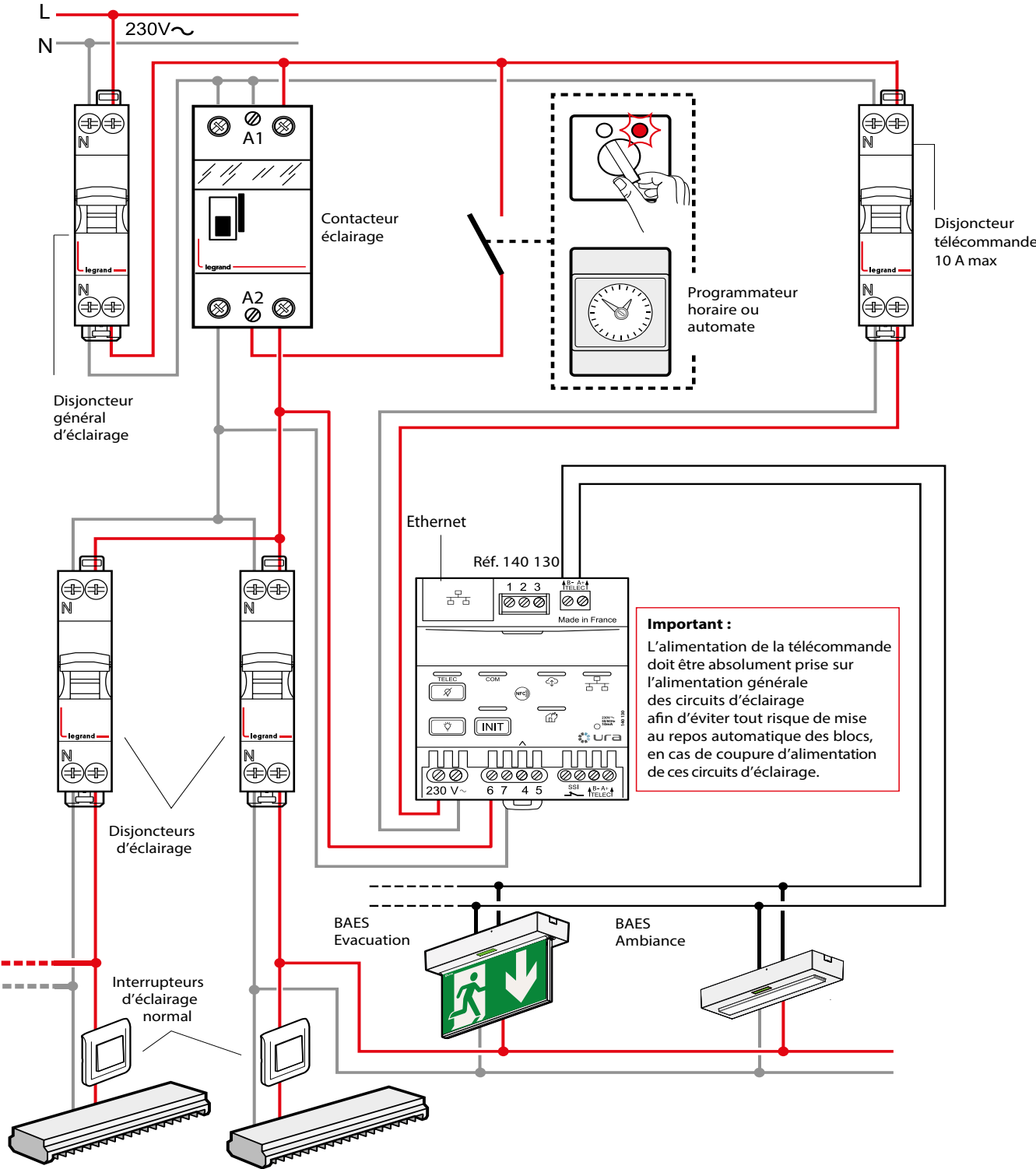
Coupure de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Legrand : Mosaic réf. 0 766 30 ou Céliane réf. 0 675 31 non fourni) ou par automatisme :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage :



5. MAINTENANCE

■ 5.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (articles EL 18 et EC 13)

La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.). Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

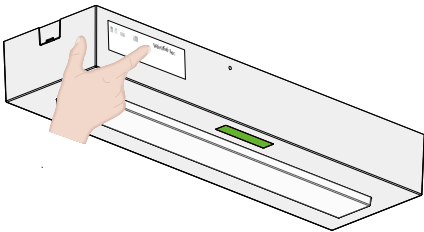
L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.



Cette étiquette de maintenance réf. 400 000 doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.



• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mis à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension. L'utilisation d'une télécommande réf. 140 130 ou 140 131 et d'un interrupteur à clef câblé suivant le schéma de câblage correspondant permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normal lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en visualisant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.

- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en visualisant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

■ 5.1 Maintenance périodique (suite)

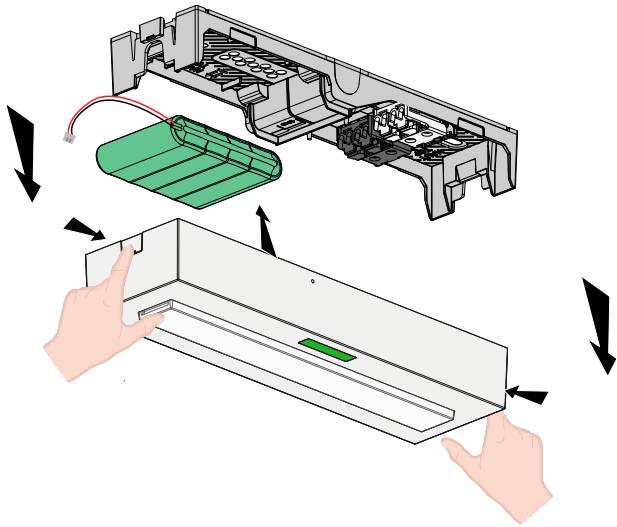
L'utilisation de la web application URA EVA vous permettra d'avoir l'assurance de la conformité de vos installations et vous facilitera leur maintenance.



Ouverture de l'application URA EVA sur smartphone, PC ou tablette : <https://ura.eva.fr> Compatible avec Firefox, Chrome et Edge

■ 5.2 Remplacement des accumulateurs

Batterie Ni - MH 6 V - 1,1 Ah réf. 111 921



Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Important : Le produit doit être au repos avant le démontage.

Les distributeurs partenaires Ura reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

Normes

NF C 71 801 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation ».

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France.

NF EN 62 034 : Norme Européenne, systèmes automatiques de tests pour éclairage de sécurité sur batteries.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité ».

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours ».

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires ».

UTE C 71 806 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries NiMH dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à ces normes.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité.

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité ».

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours ».

Directives

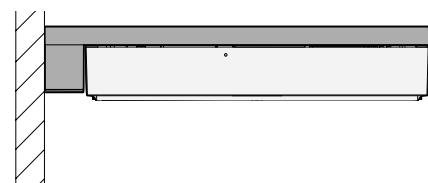
- Directive BT 2014/35/UE du 26/02/2014 et 2011/65/UE du 08/06/2011 modifiée par 2015/863 du 31/03/2015 (ROHS 2)

- Directive CEM 2014/30/UE du 26/02/2014

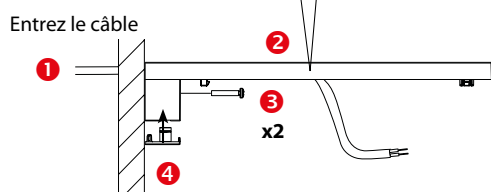
7. EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

■ 7.1 Equerre murale réf. 168 114V pour les produits URALIFE V plafond

Cet accessoire vous permet d'installer un BAES ou un LSC URALIFE V à l'horizontale et perpendiculairement au plan du mur.



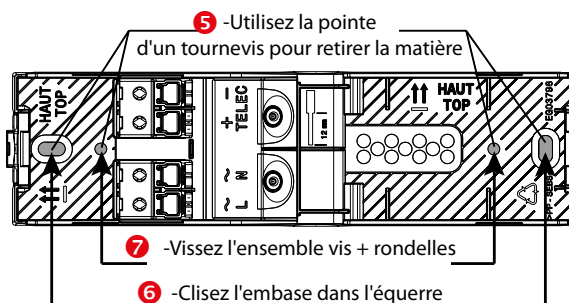
Veillez à passer le câble
au dessus de la cale,
à l'intérieur de l'équerre



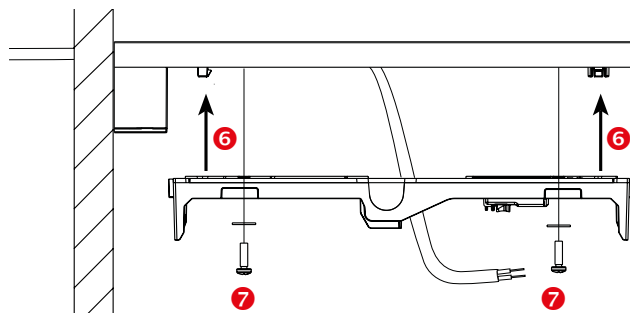
7. EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (suite)

■ 7.1 Equerre murale réf. 168 114V pour les produits URALIFE V plafond (suite)

Préparez l'embase : Suivez les indications de l'étape 5



Positionnez et fixez l'embase sur l'équerre



Raccordez l'embase et clipsez le bloc dans l'embase

